

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
13 Juin 1873.

Bulletin politique.

L'interpellation Gambetta, au sujet de la suppression du *Corsaire*, cachait anguille sous roche, et la journée a été plus chaude qu'on ne l'aurait cru.

Si l'on examine de sang-froid et en dehors des aveuglements de l'esprit de parti la journée parlementaire de mardi, nous pensons que l'on y trouvera la confirmation de ce que nous soutenons ici depuis le 24 mai, à savoir la force du mouvement conservateur qui a vaincu à cette date mémorable, et la faiblesse partielle du ministère improvisé dans lequel notre victoire s'est incarnée tout d'abord et qui devait fatalement avoir les vices comme les vertus d'une improvisation.

Deux maladroites ont été commises : 1° la suppression du *Corsaire*, maladroite aggravée par les termes mêmes de l'arrêté qui interdit la publication de ce journal ; 2° la circulaire aux préfets sur la presse départementale, pièce équivoque, de la lecture de laquelle M. Gambetta a fait jaillir peu d'effet.

Tout autre que l'ex-étrangleur de toute liberté de penser et d'écrire, qui d'un trait de plume de sa dictature agonisante supprima douze journaux à Bordeaux, aurait tiré un bien autre parti de cette arme. Elle a à peu près raté entre ses mains.

M. Gambetta n'a pas plus le droit de parler de la liberté de la presse que M. Ranc, qui signa comme membre de la Commune le décret des otages, n'a le droit de parler jamais d'humanité et de faire justice des assassins. Leur passé les étouffe tous deux, et, alors même qu'ils ont raison par hasard, ces messieurs sont condamnés à avoir toujours tort et à perdre les causes, fussent-elles bonnes, qui ont le malheur de tomber entre leurs mains.

Sans cela, ce n'est pas seulement le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, c'est le ministre lui-même qui aurait succombé dans cette journée féconde en enseignements. Ce qui a sauvé M. Beulé, s'il est sauvé, c'est l'indignité de ses adversaires, mais non pas la bonté de sa cause ou l'habileté de son plaidoyer.

L'ordre du jour pur et simple a été adopté à 74 ou 75 voix de majorité. Donc, le ministère, ou plutôt le gouvernement du 24 mai, est en progrès signalé dans l'Assemblée. Il a vaincu, même sur un terrain détestable ; on peut donc soutenir qu'il est d'autant plus victorieux. Des torts de détail n'ont pu prévaloir sur le mérite général et le prestige d'un pouvoir bien méritant de la patrie, par cela seul qu'il a succédé à une dictature malfaisante et maladroite à force d'habileté cousue de fil rouge. Il est certain que depuis l'avènement aux affaires de ceux qui se sont trouvés mardi en assez médiocre posture sur la sellette, le pays respire, espère et s'est remis à travailler.

Le cabinet du 24 mai livrait mardi sa première bataille. Il l'a gagnée, mais incontestablement c'est plus par le dévouement des soldats que par l'habileté des chefs. Pourtant M. Beulé est loin, d'une certaine façon, d'avoir manqué de vigueur ; même on peut dire qu'il a résolument fait face à l'orage, mais il eût juré de donner gain de cause à ses adversaires que ceux-ci n'auraient pu choisir plus beau prétexte à le précipiter.

Est-il besoin de dire que la question du *Corsaire* a été promptement vidée ? Sous ce rapport, le ministère prêtait si peu le flanc, les doctrines atteintes en ce journal sont tellement perverses, que M. Lepère lui-même n'a osé les défendre.

La discussion ne pouvait donc être longue, et elle eût tourné promptement à un vote qui, pour la gauche, eût été un vrai désastre, si M. Gambetta n'était venu à la rescousse. A le voir, on s'étonnait de son impudence. Au nom de quels principes l'ex-dictateur venait-il ainsi, sans vergogne, reven-

diquer la liberté de la presse, lui qui trouvait tout simple, à Bordeaux, non-seulement de supprimer les journaux, mais d'incarcérer les rédacteurs ? Aussi n'est-ce pas sur ce terrain que notre héros s'aventure, car au premier pas qu'il fait, l'accueil dont il est l'objet l'avertit de passer outre.

Mais il a une ressource.

D'un air mystérieux et menaçant, voici qu'il déploie un papier dont la lecture tout à l'heure soulèvera les plus violents orages. Dès les premiers mots on sent l'inquiétude se glisser à droite et l'on voit M. Beulé s'essuyer le front d'un mouvement convulsif. Des murmures s'élèvent précédant le frémissement qui prélude aux interruptions ardentes.

Enfin l'outrecuidance de l'orateur, qui se pose en juge de la morale et de l'honnêteté, rompt les digues et l'on assiste à une véritable mêlée de la gauche et de la droite se lançant les plus vives objurgations.

C'est une circulaire maladroite de M. Pascal qui causait tout ce bruit. Elle était confidentielle ; mais quelques préfets n'ont eu rien de plus pressé que de trahir la confiance de leur chef au profit de M. Gambetta. Celui-ci n'avait garde de manquer si bonne aubaine, et il fallait ouïr les commentaires venimeux dont il accompagnait la lecture de ce texte.

Disons tout de suite que M. Beulé n'avait point eu connaissance du papier incriminé et qu'il eût pu, en bonne foi, le désavouer tout simplement.

Mais si la forme de la circulaire est maladroite, si elle a le tort de servir de prétexte aux réclamations indignées de M. Rampon, qui s' imagine naïvement y voir le protocole authentique des marchés à conclure par le ministère avec la presse de province, le fond est très-soutenable. Aussi M. Beulé, couvrant fièrement son subordonné, l'a faite sienne, et, après l'avoir expliquée, n'hésite pas à en défendre l'esprit.

Faut-il attribuer le succès de la journée à cette sorte de crânerie qui, malheureusement, ne s'est point soutenue ? Ou bien M. Beulé le doit-il à l'impudence de ses adver-

saires, justement flétrie par M. Baragnon ? Peut-être ces deux causes y ont-elles concouru avec d'autres. De fait, le centre gauche, qui croyait l'occasion bonne de prendre sa revanche et de culbuter le ministère, en a été pour ses frais. Avec l'appui des deux gauches il n'a pu empêcher le gouvernement de rester maître du champ de bataille par un vote qui lui donnait une majorité de soixante voix.

Mais il y a des morts, et le *Journal officiel* nous a apporté la démission de M. Pascal. Après l'effet produit par la circulaire dont il est l'auteur, cette démission s'imposait d'elle-même, et M. Pascal, qui est un galant homme, l'a fort bien compris. Il n'est, à la vérité, coupable que de maladresse.

Mais les maladroites de ce genre se payent généralement ainsi. Reste à savoir si M. Beulé ne suivra pas bientôt dans la retraite son secrétaire général. L'on parlait dès hier du retour de M. de Goulard, à qui M. Beulé ferait de la place en prenant celle de M. Batbie ; nous donnons ce bruit pour ce qu'il vaut, et ne prétendons ainsi que marquer une impression générale. La secousse de mardi a prouvé que le ministère fera bien de ne pas s'endormir dans la confiance, et qu'il a besoin de pousser résolument ses réformes s'il tient à cœur de se fortifier ou même de rester debout.

Auguste ROUSSEL.

Voici le texte de la circulaire confidentielle adressée aux préfets par M. le ministre de l'intérieur, et portée à la tribune de l'Assemblée nationale par M. Gambetta :

« Envoyez-moi d'urgence un rapport sur la presse dans votre département. L'heure est venue de reprendre de ce côté l'autorité et l'influence qu'une affectation indifférente de neutralité avait détruites.

» Dites-moi les journaux conservateurs ou susceptibles de le devenir, quelle que soit d'ailleurs la nuance à laquelle ils appartiennent ; leur situation financière, et le prix qu'ils pourraient attacher au concours bienveillant du gouvernement ; le nom de leurs rédacteurs en

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHATEAU DE BRISSAC.

(Suite et fin.)

Grand maître de l'artillerie en 1547, puis grand panetier, il est créé maréchal de France en 1550 et gouverneur général du Piémont. Sous son commandement, le pays devient une véritable école militaire : gardes, exercices, petits combats perpétuels, tout est employé par lui pour aguerrir les troupes et établir une discipline sévère : le soldat, même en pays de conquête, n'osait rien prendre que de gré à gré.

Charles s'avisait aussi d'une rigoureuse et étrange punition pour réprimer la fureur des duels : il ordonne qu'ils auront lieu à l'avenir sur un pont, entre quatre piques, et que le vaincu sera jeté à la rivière, sans que le vainqueur puisse lui faire grâce de la vie.

En 1555, il s'empare de Casal par un moyen que l'on est obligé de regarder comme peu loyal. Il avait surpris la ville. Toute

la noblesse allemande de l'armée impériale, qui s'y était rendue pour assister à un tournoi, le gouverneur et ses soldats, n'eurent que le temps de se jeter dans la citadelle, presque tous sans armes. Brissac entre dans la ville, interdit le pillage, attaque la citadelle, et se dispose à l'assaut. Les ennemis promettent de se rendre si, dans vingt-quatre heures, ils ne sont pas secourus.

Ces conditions étaient à peine signées, qu'on vient avertir Brissac que Pescaire arrive avec trois mille hommes. Le maréchal tient sa troupe toute la nuit sous les armes. On avance les horloges, et la citadelle se rend à l'heure convenue, ou plutôt crue telle.

On prit là une artillerie nombreuse et beaucoup de noblesse allemande. Elle donna une rançon de cent mille écus « qui jouirent fort le soldat, » dont la paye était loin d'être régulièrement distribuée.

Henri II fit présent à Brissac de l'épée qu'il portait à la guerre (ce qu'aucun roi n'avait encore fait). Il lui écrivit aussi une lettre très-flatteuse dont la fin mérite d'être citée : « L'idée que j'ai de votre mérite, di-

» sait-il, a passé jusque chez nos ennemis, » et dernièrement l'empereur avouait qu'il » se ferait le monarque du monde, s'il avait » un Brissac pour seconder ses armes et » ses desseins. »

Le roi lui ordonna de lever un impôt sur le clergé, la noblesse et le peuple du Piémont ; il se comprit tout le premier dans cette taxe, et donna pour sa part dix mille écus.

Les maladies faisaient des ravages dans son armée, ce qui ne l'empêchait pas de prendre et de raser quelques places. On lui envoya alors de France des renforts avec plusieurs princes et un grand nombre de seigneurs servant comme volontaires. L'armée assiégeait Volpiano. Brissac, malade, était resté à Turin. Ses lieutenants, sans autorité, n'étaient pas obéis : les volontaires qui lui étaient venus de France, fiers de leur nom et de leur courage, se signalaient par leur témérité et leur indiscipline. Le gouverneur déclare qu'il ne se rendra qu'à Brissac. Brissac se fait transporter à l'armée, et la ville se rend.

Au siège de Vignale, un jeune gentilhomme nommé Roissy, pendant qu'on faisait les dernières dispositions pour l'attaque, s'élança, emporté par une folle audace, dans les retranchements ennemis. Ses camarades, après l'avoir inutilement rappelé, s'élançèrent après lui pour le soutenir ou le dégager. Force fut bien de brusquer l'attaque et de donner le signal du combat. Le poste fut emporté.

Roissy, par ordre du maréchal, comparut devant un conseil de guerre et fut condamné à mort. Ce fut une véritable consternation dans l'armée. Au moment où on le conduisait au supplice, Brissac se trouva sur son chemin, fit arrêter le funèbre cortège, et, de par sa puissance absolue, fit grâce au condamné.

« Approchez, lui dit-il ; j'ai pitié de votre jeunesse ; j'estimerai un jour votre valeur, quand elle sera dirigée par l'obéissance ; je vous rends aux vœux et aux prières de l'armée. Portez, pour l'amour de moi, cette chaîne d'or que je vous donne, recevez des mains de mon écuyer un cheval et des

chef, leurs opinions présumées et leurs antécédents. Si vous pouvez causer avec eux, voyez s'ils accepteraient une correspondance, dans quel sens ils la souhaiteraient.

» Nous allons organiser un bulletin de nouvelles télégraphiques et autographiques, qui vous sera régulièrement adressé et dont vous mesurerez les communications au degré de confiance que les divers journaux vous inspireront. Pour cela, vous ferez sagement de créer un service de la presse dans votre cabinet, soustrait aux employés indigènes.

» Donnez-moi sur ces divers points votre sentiment, je m'en rapporte à votre tact : il n'est pas de question plus délicate et qui exige plus de prudence et d'habileté. Multipliez autour de vous vos relations, et soyez très-accessible aux représentants de la presse. »

L'indiscrétion qui avait livré cette circulaire à M. Gambetta était, paraît-il, connue déjà à Versailles dans la soirée de lundi, car le *Moniteur universel* la signalait mardi dans les termes suivants :

« On s'entretenait dans la soirée, à Versailles, de l'indiscrétion inexplicable à l'aide de laquelle l'opposition aurait eu connaissance du texte d'une dépêche adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur dans le but de leur demander des renseignements sur l'état de la presse en province, et de les inviter à se mettre en rapports sympathiques avec tous les organes de la presse conservatrice, sans acception de parti.

» Cette dépêche, qui du reste est empreinte de l'esprit le plus sagement conservateur, n'a été adressée qu'aux préfets. Elle était chiffrée, et l'on se demande comment elle est presque immédiatement devenue publique.

» Cette indiscrétion, qui n'a pas aujourd'hui de gravité, mais qui pourrait en acquiescer dans d'autres cas, montre quels singuliers errements régnaient dans le personnel administratif de M. Thiers, et combien il était nécessaire que le nouveau gouvernement procédât à une épuration. »

Après la retraite de M. Pascal, après les déclarations de MM. Beulé et Baragnon à la tribune, cette fâcheuse circulaire doit donc être désormais enterrée.

Chronique générale.

Par décret, en date du 9 de ce mois, le Président de la République, sur la proposition du ministre des affaires étrangères, a nommé M. le baron Baude, ministre plénipotentiaire de France près S. M. le roi des Belges, en remplacement de M. Ernest Picard, dont la démission est acceptée.

Nous applaudissons de bon cœur à cette nomination. Mais à quand le remplacement de M. Lanfrey, de M. J. Ferry et des autres hommes qui représentent toujours aux postes qu'ils gardent la politique désastreuse et humiliante du 4 septembre Thiers-continué ?

armes avec lesquels désormais vous combattrez auprès de moi. »

Brissac marchait de succès en succès, lorsqu'il apprit la défaite de Saint-Quentin ; il dut envoyer des renforts, et ainsi dégarni se borner à garder la défensive. En 1559, il fut nommé gouverneur de Picardie. C'est dans cette province qu'entouré et menacé par ses soldats qui réclamaient, les armes à la main, de quoi payer leurs dettes, il eut recours à la générosité des Suisses qui étaient avec lui, et vendit ce qui lui restait d'argenterie pour en distribuer le prix aux soldats.

Il commande à Paris en 1562, en Normandie en 1563, d'où il va à la tête de l'armée d'Orléans après l'assassinat du duc de Guise. La cour, étant momentanément en paix avec les calvinistes, voulut chasser les Anglais de Normandie ; le maréchal de Brissac y vint sous les ordres du roi. On fit le siège du Havre, qui capitula au bout de huit jours. Brissac mourut à Paris à la fin de la même année ; et ce n'est pas trop que d'affirmer qu'il fut un des plus illustres capi-

M. le général Chanzy, par décret en date du 10 juin, « est chargé, à titre de mission temporaire, des fonctions de gouverneur général de l'Algérie, » et, « par délégation spéciale des ministres de la guerre et de la marine, » il « commandera les forces de terre et de mer. »

Plusieurs journaux ont déclaré qu'en vertu de la loi Princeteau sur les incompatibilités, M. le général Chanzy ne pouvait être appelé aux fonctions de gouverneur général de l'Algérie. Le gouvernement a tourné la difficulté en confiant au général une fonction temporaire, ce que la loi susdite autorise pleinement.

Le conseil supérieur de la Légion d'Honneur, dans sa dernière séance, a statué sur certaines nominations entachées d'illégalité ou dont les bénéficiaires ont été reconnus indignes.

Les dispositions prises par le conseil seront soumises à l'approbation du Président de la République.

On donne l'assurance que ces dispositions avaient été antérieurement prises et soumises à la signature de M. Thiers, qui avait obstinément refusé de les sanctionner.

La démission enfin donnée par M. Rampont laisse vacante la fonction de directeur général des postes, dont il s'était emparé le 4 septembre.

Si nous en croyons des bruits qui circulent au ministère des finances, l'intention de M. Magne serait de faire du remplacement de M. Rampont l'objet d'un avancement hiérarchique et de reconnaître ainsi les longs services du premier et du plus ancien des administrateurs des postes, M. Béchet.

Cette mesure, si elle était adoptée, contrasterait heureusement avec les nominations scandaleuses faites depuis deux ans dans l'administration des finances par la volonté expresse de M. Thiers.

La nouvelle de la démission de M. Rampont, directeur-général des postes, est démentie par l'*Evénement*.

La quatrième sous-commission des finances a étudié le budget du ministère de l'instruction publique.

La quatrième sous-commission semble disposée à accorder les augmentations de crédit demandées pour ce département.

Le treizième bureau s'est réuni pour s'occuper de l'examen de l'élection de la Nièvre. Après avoir pris connaissance de l'arrêt de la Cour d'assises relatif à M. Turigny, il a remis à huitaine pour statuer : le bureau attend l'arrivée du procès-verbal de la séance dans laquelle M. Turigny a été condamné ;

taines et des plus grands hommes de son siècle.

ARTUS COSSÉ DE BRISSAC.

Artus Cossé de Brissac, frère de Charles, fut aussi par la suite maréchal de France (1567). Il ne démentit pas son nom en tant que services rendus à la royauté : sièges nombreux soutenus ou levés, villes prises, batailles gagnées, tels sont ses titres à la renommée. On disait de lui qu'« il avait la tête aussi bonne que le bras. » En 1574, la défiante Catherine de Médicis le fit arrêter et conduire à la Bastille, comme soupçonné d'appuyer un parti qui se préparait en faveur du duc d'Alençon aux approches de la mort de Charles IX. Il resta prisonnier pendant dix-huit mois. Henri III lui rendit la liberté et lui offrit des lettres patentes pour attester son innocence. « Trouvez bon, Sire, dit-il, que je n'en veuille pas ; un Cossé doit penser que personne ne l'a cru coupable. »

CHARLES II DE COSSÉ.

Ce langage fier et noble n'aurait certes pas pu être tenu par Charles II de Cossé, un des

il contient, paraît-il, certains incidents qu'il est intéressant de connaître.

On dit que la garnison de Belfort a reçu l'ordre d'évacuer la ville à partir du 25 juin.

Le maréchal de Mac-Mahon s'est rendu hier au sein de la commission des grâces, et a eu un entretien avec le président de cette commission.

Une protestation contre les élections municipales qui ont eu lieu dimanche à Lyon se signe dans les bureaux des journaux la *Décentralisation*, le *Courrier de Lyon* et le *Télégraphe*.

L'ex-reine Isabelle doit quitter prochainement Paris. Elle se rendra à Rome, où elle séjournera quelques jours, et de là à Vienne, pour voir son fils, le prince Alfonse, qui fait ses études au *Theresianum*, ou école des cadets de cette ville. Le général Rayna, chef de la maison de S. M., l'accompagnera dans ce voyage, ainsi que quelques autres personnalités de distinction.

On annonce une visite de M. le maréchal Mac-Mahon à l'École militaire de Saint-Cyr. Visite pareille aura lieu la semaine suivante à l'École d'Etat-major. Le maréchal se propose également de visiter plus tard l'École polytechnique, et successivement tous les établissements militaires.

On lit dans *Paris-Journal* :

Deux de nos meilleurs confrères, le *Gaulois* et la *Presse*, avaient rapporté qu'un échange de cartes de visite avait eu lieu entre le Président de la République et le prince Napoléon. *Paris-Journal* a reproduit ce bruit, qui a été démenti par presque toute la presse. Le *Gaulois* maintient en ces termes l'exactitude de son information :

« Le prince Napoléon avait prévenu le maréchal ou de sa visite ou du dépôt de sa carte, selon le désir de M. le Président de la République ; le maréchal informa le prince Napoléon qu'il se tenait à sa disposition s'il avait une communication à lui faire ; dans le cas contraire, il le pria, pour éviter des désagréments au gouvernement du 24 mai, de se contenter de l'envoi de sa carte. Le prince, s'en référant aux désirs du Président de la République, alla à Versailles déposer sa carte à l'hôtel de la Présidence, et, le lendemain, M. de Mac-Mahon envoyait un aide-de-camp à Paris, chargé de mettre la carte de visite du maréchal à l'hôtel Bristol. »

On a dit que le prince Napoléon resterait à Paris plus longtemps qu'on n'en avait tout d'abord répandu le bruit. Le prince a vu, en somme, peu de monde parmi ses anciens amis. Il a visité, en revanche, Paris avec

se vendre pendant qu'il valait encore la peine d'être acheté. Il entra en négociation avec Henri. Celui-ci ne fit pas de difficultés sur les conditions du marché. Pour ce qui est de Brissac, Henri lui garantissait 200,000 écus, une pension de 20,000 livres, le bâton de maréchal, le gouvernement de Mantes et de Corbeil.

Toutes ces manœuvres ne purent pas rester complètement secrètes ; le duc de Feria, un des chefs de la garnison espagnole, prit même des précautions contre Brissac ; mais celui-ci déjoua les soupçons par son étonnement et la surveillance par son habileté ; et quand le moment fut venu, il livra à Henri IV la porte Neuve, qu'il gardait du reste lui-même. Henri disait, à propos de tous les gentilshommes qu'il avait achetés à prix d'or, que son royaume ne lui avait pas été rendu, mais vendu. Brissac peut s'appliquer pour une bonne part cette parole ironique et flétrissante.

Plus tard, il fit la guerre en Bretagne pour le roi, battit Mercœur, prit Dinan et sa citadelle, et fut fait duc et pair en 1614.

beaucoup de soin. Il a été vu dans un des grands restaurants de Paris.

Comme physionomie, il a sensiblement vieilli. Le visage est jaune et ridé, le dos se voûte et les cheveux grisonnent. L'œil prend quelque chose de cet air voilé et terne qui caractérisait l'ex-empereur.

Certains journaux étrangers qui recevaient leurs inspirations de Versailles du temps de M. Thiers se distinguent encore aujourd'hui par leur partialité envers l'ex-président et une hostilité des plus violentes contre le gouvernement actuel. Ce dernier est résolu, assure-t-on, à user de rigueur si ces journaux persistent dans leur opposition systématique, et déjà aujourd'hui la *Tribune*, le *Nouvelliste Vaudois* et le *National Suisse* ont été saisis à la frontière.

On parle d'une entrevue qui aurait eu lieu samedi entre M. Thiers et M. Ranc, à l'occasion de la situation particulière où se trouve ce dernier, par suite des inculpations qui pèsent encore sur lui.

Un nouveau journal communal se publie à Bruxelles.

Il s'appelle le *Grain de sel*, et pourrait prendre pour sous-titre le *Moniteur du pétrole*.

Cette jolie production est interdite à la frontière, bien entendu.

M. Barthélemy Saint-Hilaire vient d'annoncer à quelques amis qu'il partirait dans le courant de la semaine pour l'Italie, et qu'il serait absent pendant une quinzaine de jours environ.

Va-t-il préparer à Rome ou à Florence les logements de M. Thiers ?

LES BONAPARTISTES.

Un correspondant de Paris écrit à l'*Indépendance de l'Ouest* :

M. Clément Duvernois, de retour de Londres, va faire paraître le 25 juin un journal politique à un sou qui aura pour titre *La Démocratie* et dont il compte être le seul rédacteur. Mais vous connaissez l'activité de l'ancien ministre et il n'y a pas de doute qu'il ne suffise à la tâche.

M. Duvernois se propose, d'ailleurs, de faire dans son journal bien moins de la politique proprement dite que de l'économie sociale. Il passera en revue toutes les réformes démocratiques qui sont à accomplir dans l'industrie et dans notre système économique et commercial ; il s'efforcera de démontrer que la République est incapable de les accomplir et que l'Empire seul peut donner au pays des institutions en parfaite concordance avec la loi du suffrage universel.

M. Duvernois attaquera très-vivement les

monopoles des compagnies d'assurance, de chemins de fer, et il insistera surtout sur le rôle de l'Etat dans une démocratie bien organisée.

Au reste, M. Clément Duvernois ne considère le journalisme que comme un pis-aller. Son entourage espère mieux pour lui que cette place de rédacteur en chef, que Chislehurst ne se décide pas, dit-on, à rétribuer assez grassement, et M^{me} Clément Duvernois disait hier à quelqu'un : « Avant deux mois, mon mari sera ministre. » Vous voyez que, dans le monde bonapartiste, on continue à ne douter de rien.

Cette attitude de M. Clément Duvernois, qui a soutenu jadis, comme on le sait, le ministre Ollivier contre l'ex-vice-empereur, donne beaucoup de souci à M. Rouher qui, jusqu'ici, comme on le sait, avait eu la haute main dans toutes les combinaisons du gouvernement de combat.

M. Rouher est, en outre, débordé par tous les anciens familiers des Tuileries, les anciens préfets à poigne restés sans emploi, par les fournisseurs de l'ex-cour impériale, par tous les aventuriers qui, aujourd'hui, espèrent obtenir une position sociale comme à la veille du Deux-Décembre.

Cette queue du parti bonapartiste, M. Rouher voudrait bien la couper, mais il ne l'ose pas, dans la crainte que ces mécontents n'aillent grossir les rangs des partisans du prince Napoléon. Or, tous ces bonapartistes, mis en appétit par les événements du 24 mai, ne veulent pas attendre que « l'ordre moral » soit rétabli en France par les préfets mixtes de M. Beulé, ils voudraient arriver de suite aux gros emplois. Ils poussent à l'action et s'écrient en chœur, avec *Paris-Journal* : « Il faut agir ! » Or, il suffit de se souvenir pour savoir quelle signification a le verbe *agir* dans le vocabulaire bonapartiste.

INCENDIE ET ÉMEUTE A DUBLIN.

Dublin, 9 juin.

Quelle scène émouvante et terrible dans la nuit de samedi à dimanche, à Dublin !

Un incendie a éclaté dans les chantiers de M. Kelly, Thomas-Street, qui contiennent de vastes dépôts de bois de construction. Les pompiers sont accourus ; mais la foule, hostile à M. Kelly et joyeuse d'un désastre qui n'était peut-être pas l'effet du hasard, a empêché les pompes de jouer et les *firemen* de faire leur devoir. Le lord-maire, les principaux magistrats se sont présentés et ont essayé de prononcer quelques paroles énergiques. Ils ont été reçus à coups de pierres. Le lord-maire a été atteint à l'estomac ; un de ses domestiques a eu la tête fendue. Le juge Barry a été également blessé. Quatre compagnies d'infanterie se sont alors avancées, mais n'ont pas réussi à dégager la rue. Une grêle de briques pleuvait sur eux des fenêtres voisines, brisant les shakos, tordant les baionnettes, renversant les hommes.

Quelques prêtres catholiques, étant sortis d'une chapelle située en face de l'incendie, veulent à leur tour user de leur in-

En 1620, c'est au château de Brissac que s'opéra la réconciliation de Louis XIII et de sa mère, Marie de Médicis. La reine mère, dit-on, avait eu la précaution de se cacher derrière une tapisserie pour s'assurer des dispositions du roi avant de se livrer.

Le duc et pair Charles de Brissac mourut un an plus tard, au siège de Saint-Jean d'Angely.

Au dix-huitième siècle, on retrouve un Brissac, Jean-Paul-Timoléon de Cossé, qui sert sur les galères de Malte en 1714, qui se bat courageusement contre les Turcs au siège de Corfou (1716), et est fait maréchal de France en 1768. Il eut deux fils, dont l'aîné, Louis-Joseph-Timoléon, périt à la bataille de Rosbach (1757), et dont le second, Louis-Hercule Timoléon, pair de France et grand panetier, fut créé gouverneur de Paris, colonel des cent-suisse, et en 1791 commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Il fut tué à Versailles, en septembre 1792.

(Magasin pittoresque.)

fluence. On les accable de coups, on les met en fuite, on brise les vitres de la chapelle.

Peu à peu, à travers les ténèbres, des milliers de misérables affluent de tous les autres quartiers de la ville et se ruent à la fête. Le spectacle de cette immense destruction qui se propage sans obstacles ne suffit plus : on se jette dans les maisons particulières pour les piller ; on force la boutique d'un marchand de liqueurs appelé Mahony ; on traîne dans la rue des tonneaux pleins de genièvre et d'eau-de-vie, on les défonce ; hommes, femmes et enfants se pressent pour y boire ; un grand nombre s'enivre ainsi, et se livre ensuite à des danses désordonnées, au milieu d'un tumulte effroyable. L'incendie, qui grandit à chaque instant, éclaire ce spectacle sauvage.

Vers le jour, ces saturnales se ralentissent, les dragons, après plusieurs charges, parviennent à balayer la voie publique, et on commence à combattre le feu. On garde en prison une vingtaine d'émeutiers, dont quelques-uns dangereusement blessés par les coups de sabre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On sait que, d'après la nouvelle loi, un certain nombre de maladies, d'infirmités et de difformités qui, antérieurement, constituaient des exemptions définitives de tout service militaire, n'auront plus maintenant pour effet que de dispenser du service *actif* ; les jeunes gens qui en seront affectés seront appliqués au service *auxiliaire*.

Au moment de la réunion des conseils de révision, nous croyons être utile aux familles en donnant la nomenclature de ces maladies et infirmités, qui a fait l'objet d'instructions spéciales du conseil de santé des armées. Voici cette liste :

- 1° L'obésité, quand elle n'est pas trop prononcée ;
- 2° Une légère incurvation du rachis, ou une gibbosité peu accusée ;
- 3° Une légère claudication ;
- 4° La calvitie ou l'alopecie ;
- 5° Le strabisme léger de l'œil droit, ou plus prononcé de l'œil gauche, sans diminution notable de la vision ;
- 6° La myopie qui n'atteint pas le degré qui motive l'exemption, mais assez prononcée pour nécessiter le port de lunettes dans le service (c. 11e 1/5 à 1/4) ;
- 7° La blépharite simple quoique ancienne ;
- 8° L'épiphora ;
- 9° Un léger affaiblissement de l'ouïe avec ou sans perforation de la membrane du tympan ;
- 10° La surdité d'un seul côté sans catarrhe ;
- 11° Le bec de lièvre peu étendu ;
- 12° La perte ou le mauvais état d'un grand nombre de dents ;
- 13° Le bégaiement, quand il n'est pas excessif ;
- 14° Le goître confirmé, quand il n'apporte pas de gêne dans la respiration ;
- 15° La hernie inguinale ou crurale peu développée et facile à maintenir réduite avec bandage ;
- 16° La circoécèle et la varicoécèle, les varices, à moins qu'elles ne soient trop développées ;
- 17° La faiblesse d'une articulation consécutive à une entorse ou à une luxation ;
- 18° L'inégalité ou raccourcissement peu prononcé du membre supérieur, ou l'incurvation dans l'articulation sans gêne dans les mouvements ;
- 19° L'incurvation d'un ou de plusieurs doigts, la flexion permanente ou l'ankylose d'un doigt qui ne s'oppose pas au travail du service spécial auquel le sujet sera employé ;
- 20° L'incurvation des jambes, à moins qu'elle ne soit très-prononcée ;
- 21° Les mutilations des doigts ou orteils par suite d'amputations de phalanges ;
- 22° Les pieds plats et peu déviés ;
- 23° L'ongle incarné, compliqué de fongosité des chairs ;
- 24° Les difformités gênant le port du casque, du shako ou de l'équipement.

Tout cas plus grave que ceux énoncés doit motiver l'exemption complète.

Mercredi matin, vers 9 heures, le sieur Touillé, François, âgé de 37 ans, terrassier, occupé aux travaux du château d'eau de

Saumur, a été pris sous un éboulement de terre de 2 mètres de hauteur, et a eu la jambe gauche cassée au-dessus de la cheville.

Cet éboulement menaçait, et Touillé se retirait à la hâte. Malheureusement, il s'est trouvé sur son passage une brouette qui l'a fait tomber, au moment où les terres s'éroulaient.

Le 11 juin, un jeune enfant de 3 ans, LouisPerrault, de Cléré, est tombé dans un bassin, à 25 mètres de l'habitation de son père, et y a trouvé la mort.

Deux artistes lyriques, de passage dans notre ville, MM. Royer et Leclair, l'un professeur de l'Académie de musique à Rome, et l'autre lauréat du Conservatoire de Paris, élève d'Allard, se proposent de donner quelques soirées musicales à Saumur. M. Royer joue d'un instrument tout-à-fait nouveau, et avec lequel les amateurs de musique de notre ville seront désireux, croyons-nous, de vouloir faire connaissance.

Voici en quels termes un journal de Montauban rend compte d'une soirée musicale, donnée par ces Messieurs au salon artistique de cette ville :

« M. Royer est un musicien exceptionnel, qui joue du *mélodium* à la perfection. Connaissez-vous ce nouvel instrument ? Il a quelque parenté avec le mélophone, avec cette différence qu'il est plus volumineux et a les sons plus harmoniques. Sous l'archet à soufflerie et grâce aussi au petit clavier dont est doté le manche du *mélodium*, l'artiste habile en tire des accords enchanteurs et de ravissants *cantabile*. C'est, tour à tour, le mignard violoncelle qu'on entend, avec la clarinette expressive et la flûte.

« On ne se lasserait jamais d'écouter les morceaux l'*Haydée*, de *Guillaume Tell*, du *Trouvère*, l'*Italienne* à *Alger*, le *Carnaval de Venise* et le grand air du 4^e acte de *Lucie*, que M. Royer rend avec un charme particulier.

« Toutefois la guitare nous semble être l'instrument favori de M. Royer. Entendez une de ses créations : la *Retraite de Malakoff*, véritable onomatopée musicale où l'artiste imite non-seulement le galop précipité des chevaux, mais encore le son bruyant du tambour, mêlé à celui du clairon belliqueux, et tout cela termine par un feu d'artifice de notes languoureuses qui vous rappelle le *far niente* des brunes Andalouses.

« M. Leclair est le digne compagnon. C'est un violoniste de bonne école, un virtuose dont la méthode est excellente et le doigté merveilleux ; mentionnons particulièrement son âme d'artiste qui anime l'instrument et lui communique les émotions les plus tendres et les plus sympathiques. En effet, M. Leclair tire du violon une pureté et une précision admirables, et fait pleuvoir à son gré, sous l'archet, les fantaisies les plus capricieuses et les plus brillantes mélodies. Un morceau de sa composition : *Elle est au ciel !* lui a procuré l'occasion de se faire vivement applaudir ; c'est que l'élegie musicale qu'il nous a offerte est bien sentie, bien conçue, et dans le style de Graün, surnommé à juste titre le Millevoje lyrique. »

Le train qui emmènera les pèlerins du diocèse d'Angers à Paray-le-Monial s'arrêtera à Saumur et à la Menitrie.

Les personnes qui voudraient souscrire sont priées de le faire sans aucun retard.

S'adresser à Angers, chez MM. Briand et Hervé, libraires, rue Saint-Laud, ou chez M. Gastineau, rue Baudrière.

La session des assises des Deux-Sèvres, ouverte le lundi 9 juin, à midi, a été close le même jour à 5 heures du soir. Le jury n'a eu à se prononcer que sur une simple question de vol.

C'est un honneur pour le département des Deux-Sèvres.

Sous ce titre collectif : *le Procès des Césars*, M. Beulé a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8°, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres : *Auguste, sa famille et ses amis* (4^e édit.) ; — *le Sang de Germanicus* (3^e édit.) ; — *Tibère et l'héritage d'Auguste* (3^e édit.) ; — *Titus et sa dynastie* (2^e édit.).

Le procès des Césars, intenté par M. Beulé, est la condamnation du césarisme, auquel l'éminent historien, armé de puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie,

qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes, dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

On lit dans l'*Union bretonne* :

Nous apprenons que l'état de M. Waldeck-Rousseau, dont la maladie remonte à samedi seulement, est des plus graves, et donne de très-grandes inquiétudes. Il y a chez lui l'amollissement du cerveau, impossibilité de s'exprimer et perte de mémoire. Il parle sans suite, confond les mots et intervertit l'ordre des syllabes. Dans le cas le plus favorable, on considère que lui sera impossible de reprendre son travail administratif, aussi bien que celui du palais.

Malgré nos dissentiments politiques, nous prenons une vive part au malheur qui frappe M. Waldeck-Rousseau dans son intelligence.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer.

Le Percepteur de Saumur, VÉTAULT.

Dernières Nouvelles.

L'Assemblée a repris mercredi la question soulevée par M. Pouyer-Quertier, au sujet du remboursement à faire à la compagnie de l'Est. On se rappelle que le système proposé par le gouvernement consiste à inscrire au grand-livre une somme de 18,500,000 francs de rentes en faveur de la compagnie, soit pour l'indemniser de toutes ses pertes, soit pour la rembourser de ce qui lui est dû, soit enfin pour l'aider dans la construction des nouvelles lignes concédées. Cette rente une fois inscrite, l'Etat se trouve libéré complètement envers la compagnie.

M. Pouyer-Quertier proposait un autre système, fort séduisant au premier abord, puisqu'il libérait l'Etat sans charger le grand-livre. Il consistait à prendre pendant trois ans 400 millions sur les 200 affectés à l'amortissement de notre dette envers la Banque, et par ce moyen l'Etat ne payait que 4 0/0 d'intérêt au lieu de 6 1/2 0/0.

M. Magne, tout en reconnaissant que ce système est à la fois séduisant et facile, l'a combattu comme imprudent. Il est séduisant, parce qu'on ne charge plus le budget que de 3 millions au lieu de 18 ; — il est imprudent, parce qu'il ne faut pas déprécier le billet de banque, qui nous a rendu de si grands services pendant nos malheurs et qui nous en rend encore à présent.

Or, le meilleur moyen de conserver au billet de banque toute sa valeur, c'est d'en limiter rigoureusement l'émission, surtout lorsque le cours forcé existe. La dépréciation vient de la quantité ; c'est donc contre la quantité de billets qu'il faut se prémunir. En touchant à la loi qui régit les conventions de l'Etat avec la Banque, le billet tombera de dépréciation en dépréciation ; et nous verrons reparaître les conséquences que l'histoire a enregistrées, c'est-à-dire l'agio sur le papier de la Banque. Et le jour où ce papier perdrait une partie de sa valeur, tout le monde en souffrirait.

Il y a encore une autre raison qui fera peut-être repousser le système de l'honorable M. Pouyer-Quertier, c'est que notre budget n'est pas en équilibre, c'est que nous avons plus de 400 millions de déficit, et qu'ainsi nous devons garder toutes nos ressources pour y parler et ménager notre recours à la Banque comme un moyen suprême.

Sur ce projet de loi, la discussion générale est close ; l'Assemblée doit commencer aujourd'hui la discussion des articles.

(Union.)

Le bruit de la démission de M. Beulé qui avait couru hier est formellement démenti.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Portrait du maréchal de Mac-Mahon, Président de la République française ; portraits des membres du nouveau ministère : MM. le duc de Broglie, Magne, Beulé, le général du Barail, le contre-amiral de Dompierre d'Ornoy, Ernoul, Bathie, de la Bouil-

lerie, Deseilligny; Salon de 1873: Canal des Brasseurs, à Anvers, tableau de M. R. Moïs; théâtre de l'Opéra-Comique: scène de le Roi l'a dit, opéra-comique en trois actes, en vers, de M. Edmond Gondinet, musique de M. Léo Delibes; exposition canine au Jardin d'acclimatation: le jury passant devant les boxes; événements d'Espagne: enrôlements volontaires au ministère des finances, à Madrid; arrivée d'une colonne républicaine à Pampelune; Samarcande: le Khan contemplant les têtes d'ennemis vaincus; revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Rébus, problème d'échecs.

On voit combien sont intéressantes et variées les gravures de l'Univers illustré, qui est à la fois le plus grand et le moins cher des journaux illustrés publiés en seize pages. La partie littéraire de cette magnifique publication est à la hauteur de sa partie artistique. De même que les années précédentes, l'Univers illustré s'est assuré le précieux concours de M. Armand de Pontmartin. L'éminent critique publie son 5^e article dans le numéro de cette semaine et continuera sans interruption sa collaboration. En même temps, la direction de l'Univers illustré donne une grande extension aux gravures consacrées à l'Exposition de Vienne. Nous ajouterons enfin que l'Univers illustré offre au choix de ses abonnés, à partir de ce jour, une série de MAGNIFIQUES PRIMES, dont on trouvera la nomenclature détaillée à la dernière page du numéro de cette semaine.

Abonnements, pour Paris et les départements :
Un an : 24 fr. ; Six mois : 11 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.
Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 440 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 18^e fascicule, COM à CON, est en vente.

COMPAGNIE ANONYME
DES
HOUILLÈRES
DE LA
SAONE ET DU RHONE

CAPITAL SOCIAL
TROIS MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
11, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à PARIS
EMISSION DE
20 000 OBLIGATIONS
Rapportant 15 francs d'intérêt annuel
Payable par semestre : 7 fr. 50 le 15 janvier et 7 fr. 50 le 15 juillet

Ces Obligations, émises à 200 francs et ressortant à 180 francs nets, sont remboursables à 300 francs, en cinquante années, par tirages annuels. Les Souscripteurs de Cinq Obligations recevront, à titre gratuit, une des 4,000 parts de jouissance, créées en vertu de la délibération de l'Assemblée générale du 20 mai 1873 et auxquelles il est réservé 30 p. 100 dans les bénéfices.

Il en résulte que chaque Souscripteur de CINQ OBLIGATIONS a droit :
A 75 fr. » de revenu fixe.
Et 38 fr. 25 de revenu éventuel.
Total : 113 fr. 25 pour un déboursé de 900 fr.
Soit 8 1/3 0/0 de revenu fixe et 4 1/4 0/0 en plus de revenu éventuel.
Ensemble, plus de 12 1/2 0/0.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le baron de FARINCOURT, *, ancien préfet, Président.
MM. Aristide BOUINAI, *.
Marie CLAUDEIN, ancien maître de forges.
de GAY du PALLAND, *, ancien sous-préfet.
E. LIGNONNET, ancien chef d'exploitation des Mines du Berry pour le Creuzot.

L'exploitation de la compagnie, qui comprend les houillères de Communay, de Norroy et de Forges, porte sur une étendue de 6,690 hectares dont la richesse houillère, évaluée et reconnue par trois ingénieurs d'une compétence indiscutable, représente, d'après leurs évaluations, une moyenne de 19,226,000 tonnes.

Le produit net, calculé à raison de 5 fr. par tonne, avec une extraction annuelle de 275,000 tonnes, représente un bénéfice brut de 1,307,500 fr., qui, déduction faite de toutes les charges existantes, frais de toute nature, amortissement, réserve, etc., laisse net 1,024,500 fr., tandis que le service des 20,000 Obligations qui font l'objet de la présente émission n'exige, amortissement compris, qu'une somme de 328,585 francs par an.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION

Ces Obligations sont émises à 200 francs l'une, jouissance du 15 janvier 1873, payables :
En souscrivant..... 20 »
A la répartition..... 30 »
15 juillet..... 50 »
15 octobre..... 50 »
15 janvier 1874..... 50 »
200 »
A déduire, les coupons du 15 juillet et du 15 janvier... 15 » }
Escompte bonifié aux Souscripteurs qui se libèrent immédiatement..... 5 » } 20 »
Ce qui fait ressortir l'Obligation à. 180 »

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

DU 9 AU 15 JUIN INCLUSIVEMENT
A PARIS : Au Siège de la Société, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 44, et chez M. A. BEAURE, Directeur de la Banque générale de Crédit, 7, rue Lafayette.
DEPARTEMENTS : Banquiers, Agents de Change et Changeurs.

Les demandes accompagnées du versement doivent être adressées, par lettres chargées, à MM. les Administrateurs de la Compagnie, ou à M. A. BEAURE, banquier, au crédit duquel on peut également verser dans les succursales de la Banque de France.

NOTA. — On recevra en paiement des souscriptions et sans aucuns frais :

1^o Tous les coupons payables en juillet ;
2^o Toutes les valeurs négociables dont la vente aura lieu au cours moyen du jour de la réception des titres. (239)

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescience Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acides, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescience Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescience, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. FERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ercrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y eut huit jours que je prends la Revalescience Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr. 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescience qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescience chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 1/2 tasses, 60 fr., ou environ 100 tasses. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMUN, rue St-Jean GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JUI 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72..	56 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	80 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	640	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	445	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	445	»	»	Créditobilier esp., j. juill. et.	452 50	»	»
5 % Emprunt 1871	90 90	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	952 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	90 90	05	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	1 25	OBLIGATIONS.			
— libéré	89 75	»	15	Est, jouissance nov.	520	»	»	Orléans	280	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212 50	»	1 50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	848 75	»	1 25	Paris-Lyon-Méditerranée.	280	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	396 25	»	»	Midi, jouissance juillet.	597 50	1 25	»	Est	272	»	»
— 1865, 4 %	442 50	»	5	Nord, jouissance juillet	1027 50	»	2 50	Nord	283	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	289	»	»	Orléans, jouissance octobre.	813 75	»	1 25	Ouest	279	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253 75	»	1 25	Ouest, jouissance juillet, 65.	310	»	2 50	Midi	278 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	4365	15	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»	Deux-Charentes.	252 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	10	Compagnie parisienne du Gaz.	682 50	»	»	Vendée	235	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	Société Immobilière, j. janv.	18	»	50				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	351 25	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 30.			

Etude de M^{re} LAUMONIER, notaire à Saumur.
A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON
Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,
Joignant d'un côté M^{re} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.
Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.
Conditions avantageuses.
S'adresser à M^{re} LAUMONIER, notaire, (106)

A VENDRE OU A LOUER PETITE MAISON ET JARDIN
Agréablement situés,
Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION, BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

Etude de M^{re} HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.
VENTE AUX ENCHÈRES,
Pour cessation de commerce,
Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.
Le mercredi 18 juin 1873, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans les magasins de M^{re} veuve CHEROUZ, rue d'Orléans, à Saumur, n^{os} 16 et 17, à la vente publique aux enchères des marchandises, matériel et objets mobiliers lui appartenant.
Il sera vendu :
Un phaéton, un dockart, une voiture de chasse, tous à patentes, deux diligences, un camion, selles, brides, bridons, colliers, faux-colliers, lanternes, phares pour diligences, mors de brides, fouets, brosses, étrilles, cirages, garnitures en cuivre, drap, velours et autres objets de sellerie.
MATÉRIEL : Plusieurs enclumes et plusieurs soufflets, une très-belle machine à percer, plusieurs beaux étaux, un cylindre pour cercles de roues, filières doubles et simples, étampes, marteaux, un très-beau tour, tenailles, chaînes à chasser les roues, clés anglaises, établis et

autres outils, fer neuf, quantité de clous et boulons à vis, fonte, ressorts, vieux fer, etc., etc.
MOBILIER : Lits, conettes, traversins, rideaux, armoires, buffets, commodes, tables, étagères, chaises, montres vitrées et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.
Meubles, Tapis, Tentures, Fournitures pour tapissiers.
VENTE
Avec rabais considérable, par suite de cessation de commerce,
Rue Saint-Julien, N° 32, ANGERS.
Toiles crémees, Toiles diverses, Nappes, Mouchoirs, Couvertures de cheval et de voyage, Toile Cuir, Duvet, Plume, Crin, etc.
VENTE EN LIQUIDATION
Rabais important.
Rue Bolsnet, S, ANGERS.
M^{re} BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

SOURCES MINÉRALES DE THOUARCE.
Situées dans un des plus riches et des plus pittoresques sites de l'Anjou, au milieu des coteaux renommés pour la qualité de leurs vins, ces sources sont d'une richesse exceptionnelle.
Elles ont été soumises à l'appréciation de l'Ecole de Médecine de Paris.
Dans le rapport de MM. Dezanneau et Tureau, on lit :
« 1^o Que ces eaux appartiennent à la classe des eaux ferrugineuses froides ;
« 2^o Que la proportion de fer qu'elles contiennent et l'état dans lequel ce métal s'y trouve combiné les place au premier rang des eaux de cette classe, tant indigènes qu'étrangères ;
« Que la proportion d'acide carbonique qu'elles retiennent assure leur assimilation. »
La petite ville de Thouarce, sur le bord du Layon, rivière très-poissonneuse, est un chef-lieu de canton qui offre toutes les facilités d'installation désirables.
Belle route. — 28 kilomètres d'Angers. — Plusieurs voitures par jour. Correspondance avec le chemin de fer.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Lepine, qui se charge de préparer les logements. (250)

A LOUER
Pour la Saint Jean 1874,
MAISON, rue d'Orléans, n° 51 occupée par M. Ragain, marchand de papiers.
S'adresser à M. MOLLET, rue de l'Hôtel-Dieu, 27, à Saumur. (206)

A VENDRE UN JOLI COUPLE DE FURETS
Bien rapprochés.
S'adresser rue Saint Nicolas, n° 7, à Saumur.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.
Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.
50 c. et 1 fr. le flacon.
A Saumur, chez PAPIN-LEROUX, épiciers, rue du Portail-Louis. (107)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.
Saumur, imp. de P. GODET.